Bull' COM 94

N° 2 - octobre 2018

Edito

Nous tenions à remercier chaleureusement le comité de rédaction du Bull'Etai (Bulletin à destination des salariés de l'Etai) d'avoir accepté de partager certains des articles avec nous. Nous pouvons ainsi étoffer notre propre bulletin à destination des familles avec des informations relatives à la vie des bénéficiaires dans les établissements. Ainsi, dans ce deuxième numéro vous apprendrez notamment comment fonctionnent le restaurant d'application de l'IME et la blanchisserie de l'Esat Jacques Henry.

Il faut savoir aussi que les parents et amis qui s'investissent dans l'association sont tous bénévoles, autant dire que notre temps est compté… et que l'aide des professionnels nous est très précieuse ! Mais ce partage d'articles, c'est, avant toute chose, une belle façon de travailler ensemble : familles et professionnels !

La Réunion du 26 mai, autour de la protection juridique des majeurs, a été également un exemple d'union des bonnes volontés entre les professionnels du site du Kremlin-Bicêtre et notre « petite » commission Com 94. Vous trouverez dans ce numéro l'essentiel à retenir à ce sujet notamment sur l'habilitation familiale, une disposition qui existe depuis moins de deux ans.

Sachez aussi que l'Assemblée Générale de l'Etai s'est tenue le 16 juin dernier. Pour plus d'information au sujet de l'association, lire la rubrique « Vie associative ».

Nous en profitons aussi pour vous dire que notre association a 55 ans cette année ; un bel âge pour croire encore et toujours à l'avenir ensemble !

Les Établissements

Un champion du tir à l'arc à l'ETAI !

Julien Deletre, 35 ans, bénéficiaire des Jardins de l'ETAI au Kremlin-Bicêtre depuis l'ouverture en 2003, s'est illustré lors des derniers championnats de France sport adapté de Tir à l'Arc qui se sont déroulés les 10 et 11 mars dernier à Agen (Lot-et-Garonne).

Julien nous dit fièrement qu'il est 3e dans sa catégorie, le Scratch Homme à l'arc nu. L'arc nu est un arc classique, sans stabilisation ni viseur. Le « scratch » est, un système de classement mixte dans plusieurs sports, notamment le tir à l'arc.

Pratiquant le tir à l'arc depuis dix-huit ans, Julien s'entraîne trois fois par semaine, les mercredis, vendredis et, quand il le peut, les samedis, dans son club à Fresnes.

Les concours se déroulent les samedis et dimanches.

Sa persévérance et son enthousiasme l'ont conduit sur la troisième marche du podium.

« J'étais super content, troisième champion de France ! » dit-il.

Sommaire

Édito	p. 1
Les Établissements	p. 1-5
Vie Associative	p. 6
Infos pratiques	p. 7-8

Association
E Entraide
T Travail
A Accompagnement
I Insertion
de la Personne en situation de Handicap

Association ETAI B.P. 58 - 16, rue Anatole France 94272 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Téléphone : 01 46 70 19 22 Télécopie : 01 46 70 19 24
Courriel : association@etai.asso.fr - site internet : http://etai.asso.fr/

Portrait d'une professionnelle

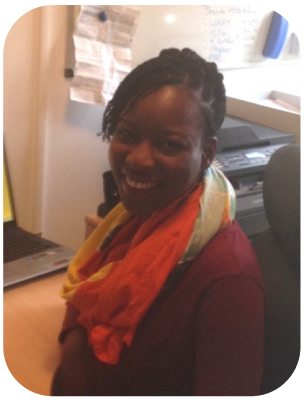

Venus Lebrun-Guillaume

Infirmière

« Je m'appelle Venus Lebrun-Guillaume, j'ai 25 ans, je suis d'origine haïtienne, j'ai obtenu mon diplôme d'infirmière en juillet 2016.

Depuis mon enfance, j'ai voulu être dans le corps médical, prendre soin des autres , aider et partager mes savoir-faire et savoir-être. J'ai commencé mon parcours par un bac « sciences et technologies de la santé et du social ». Ce bac m'a permis de me préparer pour le concours IDE, (3 ans de formation). Je travaille au sein de l'Association E.T.A.I. depuis septembre 2016, j'exerce mon beau métier au foyer d'hébergement du MOB ainsi qu'aux appartements de Choisy.

Concernant le MOB, cette structure est particulière car depuis le 1er novembre 2017 elle a obtenu une habilitation pour une médicalisation partielle de 20 places, ce qui est inhabituel pour un foyer d'hébergement (pour tenir compte de l'avancée en âge des résidents).

Je travaille avec une équipe pluridisciplinaire composée de chefs de service, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, D.E.A.E.S* (anciennement A.M.P.) et psychologues.

Grâce à la médicalisation, l'équipe médicale s'est agrandie et actuellement l'équipe est composée de 5 aides soignantes (2 en nuit et 3 en journée), d'un neuropsychologue et d'une psychomotricienne.

Dans le but d'améliorer la prise en charge des résidents, mes horaires ont été aménagés afin d'être plus disponible dans l'accompagnement.

Ma fonction est de coordonner les soins médicaux en veillant au bon déroulement de l'accompagnement des résidents. Je travaille en étroite collaboration avec la pharmacie de l'Abbaye de Créteil qui prépare les médicaments et nous livre les piluliers une fois par semaine.

J'accompagne aussi les résidents lors de leurs rendez-vous médicaux avec les différents spécialistes.

Ce que j'aime dans mon métier c'est la rigueur, l'implication exigée, le relationnel, l'écoute, le sourire, la bienveillance et la patience. Ce sont les qualités premières du métier d'infirmière. »

Interviewée par Khatou Bélachémi, Pôle culturel (Choisy-le-Roi)

* D.E.A.E.S: Diplôme d'État Accompagnement Éducatif et Social

escapade LIBERTÉ · MOBILITÉ — Partageons la nature ! — Association spécialisée dans l'accessibilité à la pleine nature

Une escapade à ne pas manquer !

« Dans les années 1980, dans une vallée du Lot et Garonne, un agriculteur devient paraplégique à la suite d'un accident et ne peut plus se déplacer qu'à l'aide d'un fauteuil roulant. Pour continuer à exercer son activité, il demande à son mécanicien de lui fabriquer un véhicule qui lui permette d'aller dans les chemins, les labours, les prairies… C'est ainsi qu'est né le Modul'évasion, de la volonté d'une personne handicapée de continuer à vivre de son métier. »

Depuis maintenant un an, les résidents de la MAS Anne et René POTIER découvrent le plaisir de la conduite en Modul'evasion ! Avec ces petits véhicules électriques et tout terrain, finis les forêts et sentiers inaccessibles. Il est désormais possible d'être au cœur de la nature et de profiter de ce bel environnement en toute saison.

Les véhicules peuvent être conduits par tous. Ouvrez l'œil ! Des faons, chevaux, renards peuvent être tout près de vous !

Pour profiter de ce moment, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'association ESCAPADE, LIBERTE, MOBILITE. Une équipe de professionnels et bénévoles bienveillants sont là pour vous accueillir !

Informations utiles :

Association ESCAPADE Liberté Mobilité

Caserne des Gravilliers

Chemin des Gravilliers - 75 016 PARIS
Tel : 01 42 88 84 06

info@escapade.asso.fr

Sandra Sery (MAS)

LE GOÛT DE L'IMPRO à l'I.M.E

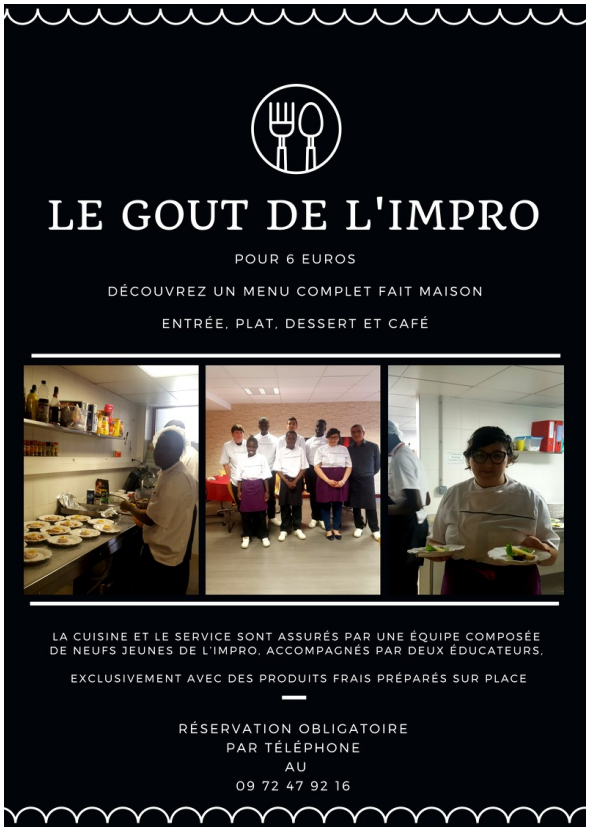

Initié avec l'extension des locaux en octobre 2015, le projet « restauration d'application » de l'IME « Suzanne Brunel » a franchi cette année un nouveau cap.

En effet, depuis le 26 avril 2018, « Le goût de l'Impro » (désormais ainsi appelé) est ouvert tous les jeudis, de 12h00 à 13h30, à l'ensemble des bénéficiaires des établissements de l'Association, accompagnés de leurs éducateurs.

La cuisine et le service sont assurés par neuf jeunes, garçons et filles, de la section professionnelle, accompagnés par deux éducateurs, en salle et en cuisine. Tous les jeunes ont suivi avec succès une formation en bonnes pratiques d'hygiène en restauration traditionnelle et pédagogique.

Outre le fait de sensibiliser les jeunes de l'IMPRO à une pratique professionnelle et les y initier en conditions réelles, l'objectif souhaité est, pour cette jeune équipe, de participer à un projet où la notion du collectif et de l'entraide a une valeur prédominante.

Les produits frais, travaillés en cuisine, sont méticuleusement choisis par la brigade du « goût de l'Impro », chaque semaine, en fonction du menu unique proposé le jeudi pour vingt-cinq couverts.

À noter que nos jeunes cuisiniers seront en congés au mois d'août, et que le restaurant rouvrira ses portes le jeudi 6 septembre.

Enfin, nous avons décidé pour cette rentrée 2018 d'ouvrir « le Goût de l'Impro » à l'ensemble des professionnels de l'Association, aux travailleurs des ESAT ainsi qu'à nos partenaires extérieurs.

Pensez à faire vos réservations, les places sont comptées !!

À vos fourchettes et à très bientôt !

Jean-Marie Mutel,
Directeur de l'IME « Suzanne Brunel »

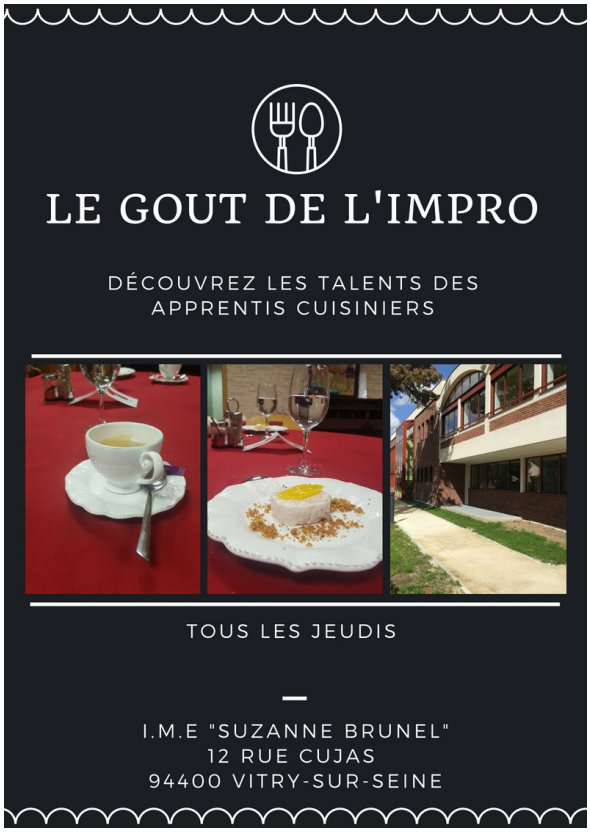

BLANCHISSERIE de l'ESAT Jacques Henry

Depuis plus d'un an maintenant une quinzaine de travailleurs de l'ESAT de Vitry-sur-Seine sont formés au métier de la blanchisserie.

Outre les différentes étapes de travail au sein même de l'atelier : réception du linge, tri, marquage, passage en lave –linge, passage en calandre (séchage et repassage du linge plat), pliage, emballage ; deux jours par semaine, un travailleur de l'ESAT de Villejuif assure enlèvement et livraison du linge chez le client.

La zone « sale », arrivée du linge

De même, deux fois par semaine, deux travailleurs de l'ESAT de Vitry assurent la répartition du linge dans les chambres des bénéficiaires sur le site du Kremlin-Bicêtre.

L'atelier blanchisserie permet de travailler l'autonomie et la responsabilisation des travailleurs de Vitry et de Villejuif. Cette activité a aussi permis d'établir une collaboration entre différentes structures de l'ETAI.

En effet, les sites du KB, de la MAS et du MOB confient le traitement de leur linge à la blanchisserie de l'ESAT Jacques Henry.

Forte de son équipement, digne des meilleures blanchisseries industrielles, l'atelier cherche à élargir son portefeuille clients ces prochains mois. L'atelier est notamment encadré par Thierry Perocheau, nouveau chef d'atelier, qui possède une expérience en blanchisserie industrielle lui permettant de développer l'activité.

Laura Granet, ESAT Jacques Henry

Les lave-linge

Les sèche-linge

Une calandre

Association ETAI B.P. 58 - 16, rue Anatole France 94272 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Téléphone : 01 46 70 19 22 Télécopie : 01 46 70 19 24
Courriel : association@etai.asso.fr - site internet : http://etai.asso.fr/

Le Conseil d'administration (CA) (de gauche à droite) :

Serge Le Chevalier* (Secrétaire), Leone Marenati* (Trésorière adjointe), Jeanne Destandau, Marie Guénard*, Bruno Vella* (Vice-Président), Jean Mathonnet* (Président Honoraire), Joëlle Deletre, Robert Messon* (Trésorier), Jean Mesme* (Président), Klaus Holtzhausser*

*(*font partie du Bureau associatif)*

Le CA dirige l'association. Il se réunit quatre fois par an pour suivre et contrôler les grandes orientations associatives. Ses membres, tous bénévoles, sont élus pour trois ans par l'Assemblée Générale annuelle des adhérents qui a lieu en juin. C'est un moment important pour les adhérents qui valident les décisions et la gestion réalisées par ses dirigeants pour l'année civile passée ; les directeurs des établissements y présentent leur bilan. Sur proposition du CA, les adhérents déterminent aussi les grandes orientations et actions qui devront être menées. Cette année, un travail important a été réalisé en direction des familles : notre journal « Bull'Com 94 » et la réunion d'information sur la protection juridique des majeurs, organisée par le Comité Com 94, en sont les éléments visibles.

Notre Assemblée Générale se termine habituellement par un petit buffet très agréable !...

Nous attirons votre attention sur l'utilité d'adhérer à l'association ; plus nous serons et plus notre projet associatif aura du poids sur les décisions qui seront prises par nos financeurs (Département ou Région) ; prix de journée, création de places d'accueil… Actuellement nous sommes 140 adhérents (750 places dans nos établissements).

Le CA nomme en son sein pour une année le Bureau associatif afin de suivre les projets et prendre les décisions qui s'imposent au jour le jour. La Directrice Générale, Madame Claire Pierron est associée aux travaux du Bureau. Celui-ci se réunit environ 2 fois par mois le mardi après-midi. Cette année, l'activité du Bureau a souvent été en relation avec la création du Foyer d'Accueil Médicalisé le « Val d'ETAI » à Vitry-sur-Seine qui accueillera quarante personnes. Nous avons obtenu le permis de construire en juillet. Les travaux commenceront cet automne.

Notre association est engagée dans le mouvement national UNAPEI de soutien aux personnes handicapées mentales et à leurs familles. Nous sommes associés aux débats sur l'ouverture inclusive de notre société que nous souhaitons la plus effective possible. Deux administrateurs siègent au conseil d'administration de l'UDAPEI, émanation départementale du mouvement.

Nous participons aux travaux de la CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, notamment chargée d'examiner les demandes des personnes concernant leurs choix d'orientation vers les prises en charge les mieux adaptées à leur handicap. Force est de constater que ces choix sont souvent réalisés **« par défaut »** tant le manque de structures adaptées est important. Nous contribuons activement aux travaux de réflexion pour les cas dits « sans solution ». Les demandes d'orientation, de cartes d'invalidité, de transport doivent être formulées en remplissant un dossier disponible sur le site internet de la MDPH. N'hésitez pas à nous solliciter pour vous aider à remplir ces documents.

Si vous souhaitez vous rendre utile, n'hésitez pas à nous contacter, nous avons des idées !

Informations

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Quelques points à retenir suite à la réunion sur la protection juridique du 26/5/18

Une cinquantaine de personnes étaient présentes sur notre site du Kremlin-Bicêtre pour participer à cette réunion d'information à destination des parents de majeurs accueillis dans nos établissements. Elles ont montré, par leurs nombreuses questions, combien il est important d'avoir ce genre de rencontre. A renouveler donc sur d'autres thèmes !

Les informations que vous retrouverez ici ne sont pas un compte-rendu intégral mais simplement quelques points que nous avons souhaitez mettre en évidence pour les parents.

Les présentations ont été réalisées par :
Sylvie JEAN-CLEMENT, Directrice de l'ATVM (Association Tutélaire du Val-de-marne),
Myriam BOUSSAA, Juriste, et Marguerite GAMEIRO, Avocate, toutes deux Mandataires judiciaires à l'ATVM,
Ludivine BASTIERE, Chef de Service du Foyer de Vie/ FAM du site du Kremlin-Bicêtre (ancienne mandataire judiciaire).

Curatelle : mesure de représentation partielle. Plusieurs degrés, mais le point commun est que le majeur peut faire un certain nombre de démarches financières. 1ère demande : durée : 5 ans. Durée plus longue possible au renouvellement. Compte de gestion à fournir régulièrement au juge des tutelles. Au bout de quelques années, souvent le juge dispense le mandataire de compte de gestion.

Tutelle : représentation totale et fourniture de compte de gestion à fournir régulièrement au juge. Durée : peut aller jusqu'à 10 ans. Comme pour la curatelle, le juge dispense souvent de compte de gestion au bout d'un certain temps.

Habilitation familiale : (applicable depuis 2016): représentation totale (équivalente à tutelle mais plus simple – destinée à alléger le travail du tribunal). Dispense de fournir des comptes de gestion mais il faudra tout de même passer par le juge pour certains actes notamment financiers importants (les notaires font en général la démarche dans ces cas-là). Durée : peut aller jusqu'à 10 ans. L'habilitation familiale ne peut être exercée que par un membre de la famille.

Mandat de protection future : (applicable depuis 2009) : pas de représentation tant que la personne concernée conserve toutes ses facultés. Il permet d'anticiper en désignant à l'avance la personne qui sera chargée de gérer ses intérêts ou ceux de ses enfants, en cas de nécessité.

D'autres mesures existent notamment pour les cas d'urgence.

1) Les points communs à toutes ces mesures

Priorité aux membres de la famille pour l'exercice de la protection.
Il n'y a pas de limite d'âge pour exercer une mesure de protection à l'égard de quelqu'un.
Chaque personne protégée doit avoir une assurance responsabilité civile.
Possibilité d'exercer à deux la protection.
Toute personne (proche ou non de la personne protégée) peut saisir le juge des tutelles du tribunal d'instance correspondant en cas de désaccord sur l'exercice de la protection. En cas de litiges avec le juge des tutelles lui-même, s'adresser au Procureur.

Quelle que soit la protection, le majeur conserve des droits :
Droit de choisir son lieu de résidence, droit aux relations personnelles, consentement aux soins, droit à l'image, droit de vote, autorité parentale (sauf si un juge a une bonne raison pour retirer le droit de vote ou l'autorité parentale).

Acte de naissance : toutes les mesures de protection apparaissent sur l'acte naissance quand elles sont mises en oeuvre. C'est le Tribunal qui se charge de faire apparaître cette mention. Cela rend la mesure opposable aux tiers.

.../...

2) Démarches communes à Tutelle, curatelle, habilitation familiale

Documents à regrouper avant le dépôt de la requête (au moins la liste ci-dessous):
Certificat médical récent d'un psychiatre inscrit sur la liste établie par le procureur de la République (se la procurer auprès du tribunal d'instance): un certificat médical du médecin traitant suffit s'il s'agit d'un renouvellement de protection identique. Coût du certificat : 160 € (180 € si à domicile). Certaines mutuelles prennent en charge ce montant sous certaines conditions.
Acte de naissance, pièce d'identité du majeur à protéger et du mandataire, justificatif de domicile.
La Requête assez longue à compléter (peut être légèrement différente suivant la mesure demandée), est à déposer avec les documents ci-dessus au Tribunal d'instance du lieu de résidence du tuteur.
Durée : environ 6 mois entre le moment ou la requête est déposée et le moment où on reçoit le jugement.
Une audition des personnes est prévue en cours de procédure (certains membres du reste de la famille peuvent aussi être auditionnés).

3) Démarches pour un mandat de protection future

C'est un contrat libre à remplir.
On peut le décider pour soi-même (sous seing privé) : Enregistrement auprès de la recette des impôts : 125 €, ou pour son enfant handicapé (intervention du notaire, frais de notaire et d'enregistrement à prévoir)

Lorsque le mandataire constate que l'état de santé du mandant ne lui permet plus de prendre soin de sa personne ou de s'occuper de ses affaires, il demande l'établissement d'un certificat établi par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République. Il se présente ensuite muni du mandat et du certificat médical au greffe du tribunal d'instance pour faire viser le mandat par le greffier et permettre ainsi sa mise en œuvre.

4) Contrôle par une autre personne que le mandataire (tutelle, curatelle, mandat de protection future)

Par exemple, en cas de mandataire autre que la famille, une personne de la famille peut souhaiter avoir un droit de regard : subrogé tuteur, subrogé curateur ou personne désignée pour contrôler l'exécution du mandat de protection future. Cette personne engage sa responsabilité : si elle est au courant de quelque chose qui ne va pas, et ne le signale pas au juge elle sera considéré comme responsable.

5) Divers

Relation entre mandataire et famille dans le cas d'une mesure de protection exercée par un mandataire judiciaire:
- principe de confidentialité des informations même vis-à-vis de la famille
- protection des biens dans l'intérêt exclusif de la personne concernée

Arrêt d'une mesure de protection :
Déménagement à l'étranger (sauf Belgique dans certains cas)
Décès de la personne protégée, Absence de renouvellement

Attention : si la demande d'habilitation familiale est refusée, la requête ne vaut pas pour une tutelle. Il faudra refaire la procédure.

C'est la même requête pour une tutelle ou une curatelle : mais on peut demander une curatelle, et le juge décider de mettre en place une tutelle.

Coût si mandataire judiciaire (les coûts vont changer en 2019). Progressifs suivant les revenus de la personne à protéger. C'est gratuit pour une personne ne disposant que de l'AAH.

Coordonnées diverses

ATVM (mandataires judiciaires) : 01 48 89 51 00 – email : atvmconseil@atvm94.org
3, avenue Faidherbe, BP 10103 – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Site officiel de l'administration française, informations et formulaires : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155

Quelques adresses de tribunaux d'instance (nous consulter pour la liste complète et la zone concernée) :
127, Rue Jean Jaurès, 94800 Villejuif - téléphone : 01 49 58 12 35
1, AV Gambetta, 94100 Saint Maur des Fossés - téléphone: 01 42 83 32 23
Place Marcel Cachin, 94200 Ivry sur Seine – téléphone : 01 45 15 22 88

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions, si vous avez besoin d'aide, ou si vous souhaitez voir un thème particulier abordé une prochaine fois.
Nous avions pensé aborder le thème des aspects financiers liés au handicap. Qu'en pensez-vous ?

Remerciements

Ont contribué à ce numéro : Jeanne Destandau, Yvette Constantin, Marie Guénard, Bruno Vella,
Merci à Corinne Braud, responsable communication du Pôle de Direction, pour toute l'aide apportée dans la réalisation de ce Bulletin.

Association ETAI B.P. 58 - 16, rue Anatole France 94272 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Téléphone : 01 46 70 19 22 Télécopie : 01 46 70 19 24
Courriel : association@etai.asso.fr - site internet : http://etai.asso.fr/